



Carte de séjour-vie privée et familiale

Par **mioara**, le **05/08/2013** à **12:04**

Bonjour,

Je veux vous résumer ma situation. Je suis conjoint d'un français, pacse depuis 2010 depuis quand on a déménagé ensemble et on paye des impôts ensemble, moi, étant, citoyen roumain. J'ai déposé deux dossiers auprès de la préfecture pour recevoir "la carte de séjour-vie privée et familiale". Ni après mon second dossier, aucune réponse. Puis -je demander un suivi de mon dossier, pour le suivre au moins, connaître l'état de son instruction ????